

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

Âge légal d'achat et de consommation de cannabis
Le danger des bonnes intentions

Montréal, 29 octobre 2019 – « Hausser l'âge légal d'achat et de consommation du cannabis de 18 à 21 ans, est-ce la panacée à tous les maux », c'est la question que lance la porte-parole de l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ), maître Marianne Dessureault.

Cette déclaration fait suite à l'adoption aujourd'hui, par le gouvernement du Québec, du projet de loi n°2 qui prévoit notamment cette mesure. L'ASPQ partage la préoccupation du gouvernement au sujet de la protection de la santé des jeunes, toutefois, elle juge que la mesure proposée n'est pas le meilleur moyen d'y parvenir. Pour l'ASPQ, augmenter l'âge d'accès à du cannabis légal retardera peut-être le phénomène d'initiation au cannabis à long terme pour certains consommateurs, mais ne préviendra pas la plupart des méfaits: « Les jeunes âgées de 18 à 20 ans consomment déjà du cannabis dans une assez large proportion. Une telle mesure les contraindra dorénavant à s'approvisionner dans la rue et à consommer des produits moins sécuritaires, contenant potentiellement un taux de THC plus élevé. »

De plus, Me Dessureault, précise qu'« une étude publiée en 2017, portant sur les perceptions des jeunes à l'égard du cannabis, montre que la peur de se faire arrêter par la police n'influence que très peu ou pas du tout leur choix de consommer. Il faut donc opter pour des mesures alternatives afin de les accompagner et de les protéger. Un encadrement misant sur les efforts de prévention et d'éducation et permettant un accès à des produits contrôlés et à moindre risque est, à notre sens, préférable dans ce contexte, plutôt que miser sur la répression. »

Rappelons qu'au Québec l'âge de la majorité est de 18 ans. À partir de 18 ans, on considère que les jeunes adultes sont en mesure de prendre des décisions éclairées concernant différents comportements comportant un certain niveau de risque: consommer de l'alcool, du tabac, posséder une arme à feu, se marier, etc. « Comment expliquer toutefois qu'ils n'auront pas la maturité nécessaire pour choisir ou non de consommer du cannabis? » se demande la porte-parole de l'ASPQ.

À propos de l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ)

L'ASPQ regroupe citoyens et partenaires pour faire de la santé durable, par la prévention, une priorité. L'ASPQ soutient le développement social et économique par la promotion d'une conception durable de la santé et du bien-être. La santé durable s'appuie sur une vision à long terme qui, tout en fournissant des soins à tous, s'assure aussi de les garder en santé par la prévention. www.aspq.org.



Source : Jean Alexandre

Responsable des communications et de la collecte de fonds-ASPQ,

Téléphone : 514 528-5811, poste 261

Cellulaire : **514-442-7119** - Courriel : jalexandre@aspg.org